



Société anonyme

Société publique d'investissement à capital fixe en immobilier de droit belge ou Sicafi publique de droit belge
Uitbreidingstraat 18
2600 Berchem

Numéro d'entreprise 0431.391.860 (RPM Anvers)
TVA: BE 0431.391.860

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social à 2600 Berchem - Anvers, Uitbreidingstraat 18, le mercredi 25 avril 2012 à 14h30, avec l'agenda suivant:

1. Rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 (comptes annuels statutaires).
Proposition de résolution: Approbation du rapport de rémunération en tant que section de la déclaration de gouvernement d'entreprise comme repris dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 (comptes annuels statutaires).
2. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice qui s'est clôturé au 31 décembre 2011 (comptes annuels statutaires).
Proposition de résolution : Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 (comptes annuels statutaires).
3. Rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires.
Proposition de résolution : Approbation du rapport du commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011 (comptes annuels statutaires).
4. Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, ainsi que l'affectation du résultat.
Proposition de résolution: Approbation des comptes annuels statutaires sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011, ainsi que l'affectation du résultat.
5. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés, du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés et des comptes annuels consolidés de 2011.
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
Proposition de résolution: Par vote séparé, octroi de la décharge aux administrateurs et au commissaire de Intervest Retail SA, qui étaient en fonction durant l'exercice 2011, pour les opérations de l'exercice 2011.
7. Réélection d'un administrateur(*).
Proposition de résolution: Décision de réélire monsieur Tom de Witte, domicilié Kamerlingh Onnesstraat 69, 2984 ED Ridderkerk, Pays-Bas, comme administrateur de la société. Le mandat de cet administrateur prend effet à compter de ce jour pour prendre fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014. Le mandat de monsieur Tom de Witte en tant qu'administrateur est non rémunéré.

L'assemblée générale constate que le conseil d'administration de la société est à partir de ce jour composé comme suit:

- Monsieur Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant (*fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012*)
- Monsieur Nick van Ommen, administrateur indépendant (*fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012*)
- EMSO SPRL, ayant pour représentant permanent monsieur Chris Peeters, administrateur indépendant (*fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013*)
- Monsieur Hubert Roovers (*fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013*)
- Monsieur Taco de Groot (*fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2013*)
- Monsieur Tom de Witte (*fin du mandat: immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015, à l'occasion de laquelle il sera décidé d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2014*)

8. Questions des actionnaires aux administrateurs concernant leurs rapports et les points de l'agenda et questions au commissaire concernant ses rapports.

(*) Sous réserve d'approbation de l'Autorité des Services et Marchés Financiers, concernant les points mis à l'ordre du jour pour lesquels cette autorisation est requise et n'a pas encore été obtenue à ce jour.

Participation à l'assemblée générale

Conformément à l'article 22 des statuts et à l'article 536 du Code des sociétés, le droit de participer à l'assemblée générale et d'y exercer le droit de vote est subordonné à l'enregistrement comptable des actions nominatives de l'actionnaire **le quatorzième jour avant l'assemblée générale à vingt-quatre heures ('date d'enregistrement')**, c'est-à-dire **le 10 avril 2012 à 24.00 heures**, soit par leur inscription sur le registre des actions nominatives de la société, soit par leur inscription sur les comptes d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, soit par le dépôt des actions au porteur auprès d'une personne financière servant d'intermédiaire, quel que soit le nombre d'actions en possession de l'actionnaire au jour de l'assemblée générale.

Les propriétaires **d'actions nominatives** qui souhaitent participer à l'assemblée, **doivent faire part à la société de leur intention au plus tard le sixième jour avant la date de l'assemblée**. Cela peut se faire par courrier normal, par fax (+ 32 3 287 67 69), par e-mail (jacqueline.mouzon@intervest.be) et ce au plus tard **le mercredi 18 avril 2012**.

Les propriétaires **d'actions dématérialisées** qui souhaitent participer à l'assemblée, doivent déposer au plus tard **le mercredi 18 avril 2012** une attestation auprès de la société, délivrée par un teneur de comptes agréé ou par un organisme de liquidation, de laquelle il ressort combien d'actions dématérialisées sont déposées à la date d'enregistrement, et pour lesquelles l'actionnaire a indiqué vouloir participer à l'assemblée générale.

Les propriétaires **d'actions au porteur** doivent déposer leurs actions auprès de la Banque Degroof, rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles au plus tard **le mercredi 18 avril 2012**.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire au moyen d'un formulaire de procuration qu'il peut se procurer sur notre site web. Cette procuration doit être signée par l'actionnaire et la procuration originale doit être déposée au plus tard **le sixième jour avant de la date de l'assemblée générale**, c'est-à-dire le **mercredi 18 avril 2012**, au siège social de la

société.

Les rapports et documents mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au siège de la société par les actionnaires sur présentation de la preuve de leur titre. Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement une copie de ces rapports et documents.

Le conseil d'administration